



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de COTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 23 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT-JULIEN-EN-BORN, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant : DEL2025052

Présents : M. Philippe MOUHEL - Mme Michelle LAVIELLE - M. Denis VEJUX - M. Jean-Louis BARRERE - Mme Coralie SEYS - M. Jean MORA - Mme Martine DUVIGNAC - M. Michel RAFFIN - Mme Muriel LAGORCE - M. Jean-Claude CAULE - M. Thierry GALLEA - M. Marc VERNIER - M. Gérard NAPIAS - Mme Isabelle LESBATS - M. Jean WATIER - Mme Céline GUILLET - M. Gilles DUCOUT - Mme Valérie MORESMAU - M. Arnaud GOMEZ - Mme Monique LAGOUEYTE - M. Didier CLAVERY - Mme Claire LUCIANO - M. Jean-Jacques LEBLOND - Mme Karine DASQUET - M. Dominique JARREAU - Mme Nathalie CAMOUGRAND

Absents et excusés : Mme Laurence MERLIN - Mme Delphine DUPRAT - Mme Véronique MORA

Pouvoirs : Mme Laurence MERLIN à M. Philippe MOUHEL - Mme Delphine DUPRAT à M. Jean MORA

Secrétaire de séance : Mme Monique LAGOUEYTE

Membres en exercice : 29 Présents : 26 Pouvoirs : 2

OBJET : Approbation de la convention de mise à disposition du service d'aide au classement d'archives du CDG40

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes en date du 8 décembre 1998 portant création d'un service d'aide au classement d'archives ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes en date du 29 novembre 2021 portant sur la tarification du service d'aide au classement des archives à compter du 01 janvier 2022 ;

Considérant l'intérêt pour Côte Landes Nature de s'assurer que ses archives soient organisées de façon conforme au regard des obligations légales et réglementaires ;

Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1 : de recourir au service d'aide au classement d'archives du Centre de Gestion des Landes afin de bénéficier de son assistance et de son expertise dans la gestion des archives.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition d'archivistes itinérants du service d'aide au classement d'archives du Centre de Gestion des Landes, jointe en annexe à la présente délibération, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance
Mme Monique LAGOUEYTE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président
Philippe MOUHEL

